

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Contrat de location de
l'Espace E. Gallé :
Modification de la
délibération n°14/2018.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

N° 104/2021

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Dominique GILET, Conseiller délégué, revient sur les conditions actuelles de location de l'Espace Emile Gallé telles que prévues par délibération n° 14 du 12 mars 2018 et notamment sur la possibilité donnée aux exposants de louer la salle d'exposition contre la remise d'une œuvre originale avec certificat de conformité et certificat de cession.

Après un peu plus de trois années d'application, il s'avère que cette solution ne soit pas choisie par les artistes exposants. De ce fait, il est proposé de modifier les conditions de règlement actuelles en supprimant cette possibilité. Les locataires régleraient la location uniquement par le versement d'une somme de 60 € pour 3 semaines d'utilisation.

Ces explications apportées,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré, approuve la modification du contrat de location en ce sens.

Les autres dispositions de la délibération 14/2018 sont conservées.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

B. PIERRAT